

# Garanties d'emprunts

## Département de la Mayenne

Mickael DELAHAYE

Direction des finances

Hôtel du Département – 39 rue Mazagran – CS 21429

53 014 LAVAL

Tel : 02 43 66 54 76

[mickael.delahaye@lamayenne.fr](mailto:mickael.delahaye@lamayenne.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Garantie des emprunts aidés par l'État (PLUS, PLAI) contractés par les constructeurs sociaux en faveur du logement social.

### TYPE D'AIDE

Garanties

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département de la Mayenne (sur tout le territoire pour Mayenne Habitat, hors agglomération de Laval pour les autres organismes HLM).

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes d'HLM

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Demande présentée à la Commission Permanente après son instruction par la Direction des Finances.

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- 100% de garantie pour Mayenne Habitat.
- 50% pour les autres organismes (hors agglomération de Laval).

### PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Communes, EPCI ayant la compétence logement dont la Communauté d'Agglomération Laval Agglomération.

### ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

- Encours garantis au 31 décembre 2023 (contrats signés et mobilisés) d'un montant de 150 632 650,87€ dont 142 812 153,45 € sont affectés au logement social.
- Annuités garanties en 2023 affectées au logement social : 11 669 954,82 €.

---

## **BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE**

Nouveaux emprunts garantis en 2023 pour un total de 11 637 924 €.

